



Facture

N° : FAC00000802
Date : 29/05/2024
N° client : CLT00000273

EIRL GRINFAN FABIEN CVC 46

878 ROUTE DU VIGNOBLE
46140 - DOUELLE
FRANCE
Port. : 0681947078
Email : fabien.grinfan-cvc46@orange.fr

FG-ELEC

357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
Tel 1 : 0633133338
Email : flo.girard46093@gmail.com

Réf. : MISE EN SERVICE

BI SPLIT GREE (5KW + 3.5KW) A SAVANAC

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
MISE EN SERVICE POMPE A CHALEUR AIR/AIR BI-SPLIT MARQUE: GREE MODÈLE: BI SPLIT REF GROUPE EXTÉRIEUR: GWHD (36)NK600 SUIVANT LES PRÉCONISATIONS DU CONSTRUCTEUR RACCORDEMENT LIAISONS FRIGOS CHASSE A L'AZOTE , -MISE SOUS PRESSION D'AZOTE + RECHERCHE FUITE (1000 BULLES) TIRAGE AU VIDE MISE SOUS GAZ CONTRÔLE D'ÉTANCHEITÉ A L'AIDE DU DÉTECTEUR ELECTRONIQUE ESSAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	1,00	Pièce	250,00 €	250,00 €	20,00%

DEVIS GRATUIT ET ESTIMATIF

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE N°2201BTPA2200098



Facture

N° : FAC00000802
Date : 29/05/2024
N° client : CLT00000273

878 ROUTE DU VIGNOBLE
46140 - DOUELLE
FRANCE
Port. : 0681947078
Email : fabien.grinfan-cvc46@orange.fr

357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
Tel 1 : 0633133338
Email : flo.girard46093@gmail.com

Détail de la TVA				Total HT	250,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	50,00 €
Normale	250,00 €	20,00%	50,00 €	Total TTC	300,00 €
Règlement Chèque					
Echéance(s) 300,00 € au 30/06/2024					
Coordonnées bancaires					
Nom	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES				
IBAN	FR7611206000940080171596650				
BIC	AGRIFRPP812				

Le montant total s'élève à trois cents euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).